

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Déplacement ou remplacement du râtelier à vélos situé 2 Route de Peney à Vernier**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Plusieurs communiens m'ont signalé que le l'usage du râtelier à vélos situé 2 Route de Peney à Vernier, soit devant le centre commercial « Arc-Center » était très dangereux, dans la mesure où il est installé à l'envers par rapport à la piste cyclable, soit du côté de la voie de circulation automobile très passante à cet endroit.

Vu le type de râtelier, celui-ci est difficilement accessible depuis le côté de la piste cyclable car il nécessite des manœuvres périlleuses de part et d'autre de celui-ci, en se déplaçant entre les véhicules parkés à ses extrémités et sur la voie de circulation précitée.

J'ai également observé que ce râtelier était aussi fréquemment utilisé comme support de vélos du côté de la piste cyclable, en empiétant d'autant sur celle-ci, ce au détriment des usagers réguliers de la piste cyclable.

S. e. ou o. ce râtelier est installé sur la parcelle No 4003 de Vernier dépendant du domaine public cantonal.

A noter qu'il pourrait facilement être déplacé vers un recoin de la parcelle No 5256 de Vernier, soit à un endroit où le trottoir est suffisamment large pour l'accueillir sans gêner les piétons qui utilisent le trottoir, ni gêner les travaux d'entretien de celui-ci, ce pour autant que le propriétaire de la parcelle concernée y consente.

Il conviendrait donc d'interpeller l'Etat de Genève propriétaire de la parcelle 4003 de Vernier pour sécuriser cet aménagement urbain, soit pour le remplacer par un râtelier mieux adapté à la configuration des lieux ou pour le déplacer d'une vingtaine de mètres contre la façade du centre commercial, pour autant que le propriétaire de la parcelle 5256 de Vernier y consente.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à prendre toutes les mesures utiles pour sécuriser l'usage du râtelier à vélos situé sur le domaine public cantonal, 2 Route de Peney à Vernier, soit le faire remplacer ou déplacer dans le sens des considérants.

Pour le groupe PLR-Vernier

Pierre TERRY  
Conseiller municipal

Vernier, le 1<sup>er</sup> mai 2026



